

Agglomération de Delémont



Agglomération de Delémont

Une Cité de l'énergie pour un bassin de vie

L'agglomération de Delémont et sa vallée présentent une identité paysagère et territoriale claire de par sa topographie. Les versants boisés des plis jurassiens encadrent le fond de vallée définie à l'est au niveau du resserrement de Vicques et à l'ouest au niveau de la colline de Sur Chaux : espace cohérent, constitué d'un patrimoine paysager et naturel préservé, offrant un cadre et une qualité de vie exceptionnels. L'agglomération de Delémont englobe les communes de Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vellerat et Val Terbi, soit plus de 28'000 habitants.

Dans le cadre du processus de préparation des programmes d'agglomération (1^{ère} génération), les 11 communes ont élaboré une Charte d'agglomération en 2007. Elle précise ce que les communes entendent partager et mettre en œuvre ensemble pour façonner le territoire régional. En 2012 s'est constitué le Syndicat d'agglomération de Delémont qui est une collectivité publique et peut ainsi assumer les tâches qui lui sont déléguées par les communes membres. Après l'établissement des projets d'agglomération de première puis de deuxième et de troisième générations, l'Agglomération de Delémont s'est dotée en 2017 d'un plan directeur régional (PDR). Cet instrument fournit une vision globale et coordonnée du développement territorial souhaité de l'Agglomération à l'horizon 2030, avec pour domaines d'action l'urbanisation, la mobilité, la nature et l'énergie.

Le PDR présente notamment l'objectif d'inscrire le développement de l'Agglomération dans le cadre défini par les objectifs de la société à 2000 watts à l'horizon 2050, en divisant par trois les besoins énergétiques et en garantissant une couverture de ces besoins par 75% d'énergies renouvelables (solaire, géothermie, éolien, bois, biomasse). La participation de l'Agglomération au programme Région Energie de SuisseEnergie pour les communes a permis de lancer un processus qui a abouti à la labellisation Cité de l'énergie à l'échelle de la région en 2018.

Les projets phares de la politique énergétique

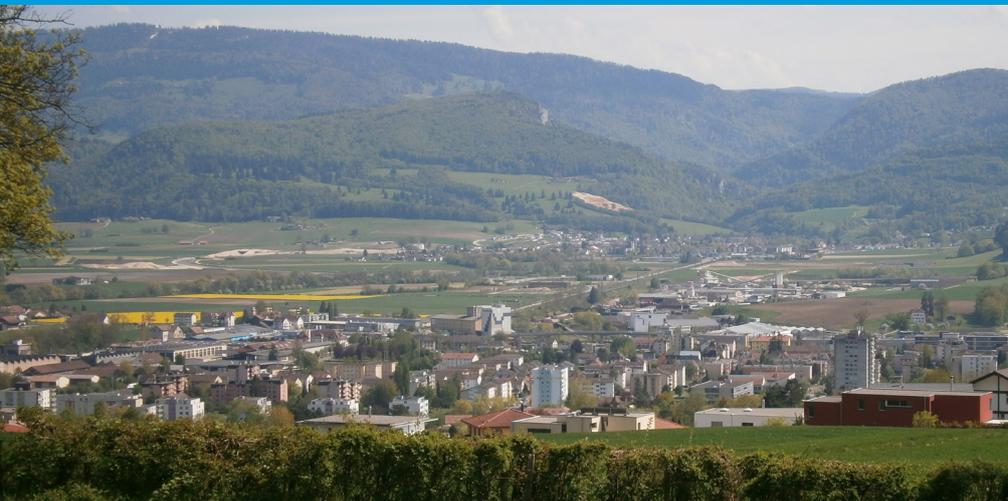
- Elaboration et validation du Plan Directeur Régional (PDR).
- Anticipation de l'arrivée de l'autoroute A16 « Transjurane » à travers une coordination intercommunale traitant tous les aspects de l'aménagement du territoire et de la mobilité.
- Campagne d'étiquetage des bâtiments communaux via le CECB.
- Suivi énergétique hebdomadaire de tous les bâtiments communaux.
- Adoption du standard Bâtiments et du standard Achats responsables.
- SlowUp Agglo'balade depuis 2009.

En quelques chiffres

Communes : Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont (Cité de l'énergie GOLD), Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vellerat, Val Terbi
Canton : Jura
Nombre d'habitants : 28'043
Superficie : 150 km²
Internet : www.agglod.ch

Première labellisation

Cité de l'énergie : 2018 (55,3%)



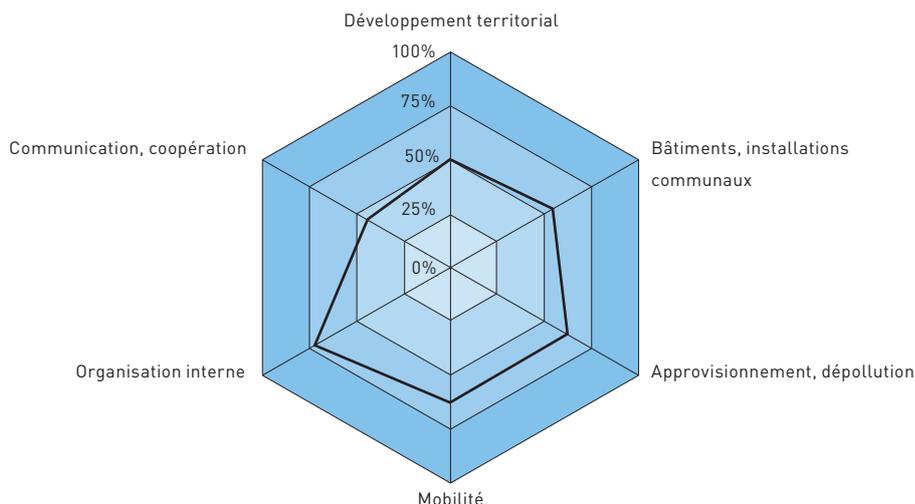


Une Région-Energie en développement depuis 2007

Au travers d'une charte de collaboration, les communes de l'agglomération se sont engagées depuis plus de 10 ans à travailler ensemble dans de nombreux domaines. L'accent a tout d'abord été mis sur l'urbanisation et la mobilité au travers des projets d'agglomération, puis le thème de l'énergie est venu rejoindre les actions phares en 2016. La volonté politique en matière d'énergie est formellement exprimée dans le Plan directeur régional qui reprend les objectifs de la société à 2'000 watts. Cette volonté est désormais concrétisée et mise en œuvre grâce aux outils du programme de l'OFEN « Région-Energie » et du label Cité de l'énergie. L'agglomération de Delémont est la seconde association de communes en Suisse romande à obtenir le label. Nous considérons cette reconnaissance comme une confirmation claire de l'engagement pour la durabilité sur le plan régional, ainsi que pour les ressources que nous avons investies et investirons pour la politique énergétique, climatique, de la mobilité durable et de l'approvisionnement à long-terme.

Joël Burkhalter, vice-président de l'agglomération

Taux de réalisation en 2018



Le diagramme en toile d'araignée représente, pour chacun des six secteurs du catalogue de mesures, la part (en %) de potentiel d'actions déjà mis en œuvre par la commune. Pour obtenir le label Cité de l'énergie, la commune doit avoir mis en œuvre ou planifié 50% de son potentiel, et 75% pour obtenir le label European Energy Award® GOLD. En 2018, l'AggloD atteint le score de 55.3%.

Les prochaines étapes

L'Agglomération de Delémont s'est engagée dans différents projets qui seront réalisés dans les années à venir :

- mise en œuvre des mesures du PDR pour les 15–20 prochaines années ;
- mise en œuvre du concept énergétique et actualisation du bilan énergétique territorial ;
- intégration du standard Bâtiment et du standard Achats durables dans les processus communaux ;
- optimisation technique des bâtiments ayant un potentiel ;
- poursuite des investissements dans les réseaux (éclairage public, eaux, chaleur) ;

- renforcement de la communication régionale sur le thème de l'énergie.

Personnes de contact à AggloD

Thomas Bühler
mandataire énergie, T 078 835 29 99
thomas.buehler@energys.ch

Céline Wermeille
urbaniste, T 032 421 92 92
celine.wermeille@agglod.ch

Conseillère Cité de l'énergie

Stefanie Huber, enerhub, T 079 835 90 46

SuisseEnergie pour les communes

c/o Planair SA, T 032 933 88 40
info@planair.ch.ch

Plus d'informations

www.local-energy.swiss/fr/programme/profile/agglo-d



european energy award

SuisseEnergie est une initiative lancée par le Conseil fédéral, afin de permettre la mise en œuvre de la politique énergétique en Suisse. A travers les programmes de SuisseEnergie, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) apporte ses compétences et soutient financièrement également les villes, les communes, les sites ainsi que les régions dans leur engagement pour plus d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

L'association décerne le label « **Cité de l'énergie** » aux villes, communes et régions qui s'engagent sans relâche pour une utilisation efficace de l'énergie, pour la protection du climat ainsi qu'en faveur des énergies renouvelables. Les critères d'attribution sont exigeants, ce qui garantit des standards élevés sur le long terme et fait du label un précieux outil de planification. On dénombre déjà plus de 400 « Cités de l'énergie ».